

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 6 avril 2017

Le jeudi 6 avril 2017 à 19h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 29 mars, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, BERTRAND Olivier, PANAR Michel, CAILLETON Thierry, Mme SALOMON Josiane.

Absents excusés : M. MEUNIER Jean-Michel, Mme GIRAULT Stéphanie
M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Approbation de compte de gestion et du compte administratif 2016 :

Mme LIZOT Marie-Hélène, Trésorière de Ruffec, présente le compte de gestion 2016 qui est soumis à l'assemblée et voté à l'unanimité. M. le Maire présente ensuite le compte administratif 2016, qui est conforme au compte de gestion, puis se retire de la salle de réunion. Mme SALOMON Josiane est nommée présidente de séance et fait procéder au vote. L'assemblée valide à l'unanimité le compte administratif 2016.

2-Vote du budget primitif 2017 :

M. le Maire présente la délibération d'affectation du résultat 2016 pour un montant total de 123 058,76 €. Afin de continuer les programmes engagés, la somme de 13 756,17 € est affectée en section d'investissement et le solde de 109 302,59 € est repris en section de fonctionnement. Il demande aux membres du conseil de procéder au vote. Délibération votée à l'unanimité.

Puis il présente les prévisions budgétaires 2017.

En section de fonctionnement, il est à noter une diminution constante des dotations de l'Etat, cependant M. le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 à l'identique de 2016.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux.

TH : 16,11 % - TFB : 17,65 % - TFNB : 53,33 %

En section d'investissement : les programmes engagés tels que la restauration de l'église, la révision de la carte communale, la rénovation de la maison des associations ainsi que la mise aux normes des bâtiments communaux sont abondés pour continuer les travaux. En ce qui concerne les nouveaux programmes, sont prévus des travaux de voirie (FDAC 2017), également des aménagements pour des bâtiments communaux (sanitaire public et tisanerie dans la « Grange aux Chouette », protection électrique et chauffe-eau dans le petit local près de la halle-auvent...). Un dernier programme est proposé, celui de l'étude de l'aménagement de bourg financé en partie par le FST.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté.

3-Questions diverses :

- M. le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Mme Stéphanie GIRAULT du conseil municipal en raison de son départ de la commune.
- Pour équilibrer les travaux prévus à l'église Notre-Dame de Courcôme, M. le Maire est mandaté pour déposer des demandes de subventions auprès du Ministère de l'Intérieur et de la DRAC.
- Réalisation d'un contrat CUI-CAE d'une durée de 24 mois, 20h/semaine, à compter du 1^{er} mai 2017, avec Mme Ginette DANGLADE qui interviendra pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement de la commune.
- M. le Maire est habilité à signer une convention de mise à disposition avec la CC Val de Charente pour les services de Mme Sandra EDELY, agent CUI-CAE à la CCVC (en remplacement de Mme Dany PEROT, partie en retraite) à raison de 1h45 chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour l'entretien des locaux communaux.
- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'annulation de titres impayés anciennement émis par la Caisse des Ecoles de Courcôme. Le conseil municipal décide d'annuler ces titres d'un montant total de 324,40 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h30.